



ASSOCIATION GARD QUEBEC

271 CHEMIN DE LA CASCADE OUEST – 30820 CAVEIRAC

06 82 65 73 63 gard.quebec@laposte.net

Déclarée en Préfecture du Gard le 23/11/2009 N° W302007231 N°Siret: 52102805000016

France : www.francequebec.fr Québec : www.quebecfrance.org

Gard Québec : <https://gard-quebec.assoconnect.com>

REGLEMENT

(à imprimer en recto/verso)

Rallye touristique « Jean-Louis CENAC » Gard Québec

A remettre le **dimanche 11 Juin 2023 à 8h** au Commissaire de course

1

Article 1 : Organisation

L'association Gard Québec organise le **dimanche 11 Juin 2023** le rallye touristique *Jean Louis Cénac* sur la thématique sur les pas des pionniers gardois de la Nouvelle -France.

Le but est de répondre aux indices et autres sans oublier, de découvrir les curiosités, monuments et personnalités qui font la richesse du patrimoine touristique et historique de notre région.

Article 2 : Conditions d'inscriptions

Le rallye est une promenade / découverte qui ne revêt aucun caractère sportif et ne donnera lieu à aucun chronométrage.

Ce rallye est ouvert à tous, chacun peut former son équipage de 1 à 5 personnes maximum en fonction des caractéristiques du véhicule enregistré.

Les membres du bureau et conseil d'administration de l'association Gard-Québec peuvent participer mais ne peuvent pas gagner de lot.

Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un adulte mais devront être munis d'une autorisation parentale.

Limité à 28 participants, en cas du dépassement des 28 inscriptions, l'association se donne le droit de sélectionner les candidats sur des critères qu'elle va définir elle mem

Le droit d'inscription est fixé à :

- **30€** / personne adhérente à Gard Québec
- **33€** / **personne non adhérente à Gard Québec**
- **12€** / enfant jusqu'à 12 ans

L'inscription n'est valide qu'après réception : du règlement daté et signé ; du bulletin d'inscription complété / signé et de l'autorisation parentale pour les mineurs ; du paiement de l'inscription (*chèque à réception pour éviter toutes plaisanteries*) et d'une enveloppe timbrée avec vos nom, prénom et adresse pour réception de confirmation d'inscription.

Sont acceptés comme titre de paiement : chèque bancaire ou cheque postal ; libellés à l'ordre de : « Association Gard Québec »

Clôture des inscriptions le **Vendredi 2 Juin 2023**

Les inscriptions sont envoyées par courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

M Jean-Marie BRONET – 15 rue du Temple – 30820 Caveirac

A l'issue de cette date,

- ✓ d'une part, les organisateurs se donnent le droit d'accepter ou refuser des nouvelles inscriptions à conditions que le bulletin d'inscription sont reçus le 2 juin 2023 à 12h30. *Dans ce cas, il est conseiller de contacter l'association préalablement pour savoir si l'inscription peut être acceptée* . Le règlement devra être remis signé le dimanche 11 juin 2023 à 8h

Retrouvez nous sur :



<http://twitter.com/GardQuebec>



<http://www.facebook.com/GardQuebec>



ASSOCIATION GARD QUEBEC

271 CHEMIN DE LA CASCADE OUEST – 30820 CAVEIRAC

06 82 65 73 63 gard.quebec@laposte.net

Déclarée en Préfecture du Gard le 23/11/2009 N° W302007231 N°Siret: 52102805000016

France : www.francequebec.fr Québec : www.quebecfrance.org

Gard Québec : <https://gard-quebec.assoconnect.com>

- ✓ et d'une autre part aucun remboursement ne serait fait sauf en cas de circonstances particulières et sur présentations de justificatif. L'association devra être avertie le plus rapidement possible.

Avant d'envoyer votre règlement, veuillez-vous informer des disponibilités éventuelles d'inscription à : 06 82 65 73 63 (9h à 20h du lundi au samedi) ou 06 31 00 70 48 (9h à 19h du lundi au samedi) ou courriel : gard.quebec@laposte.net

Le prix de l'inscription comprend le prix du repas, pris ensemble aux alentours de 13h dans un lieu sympathique. Menu en page 8

2

Article 3 : Déroulement du rallye

Accueil des participants à **8h précis** (une collation vous sera proposée) pour un départ à **8h30 précis** : au **parking de l'Aqueduc de Balouvière** situé à la rue Ferdinand Buisson **30290 Laudun-l'Ardoise** (les Commissaires à Laudun seront des 7h30 avec le drapeau québécois)

Merci d'être à l'heure, le rallye commencera à 8h30 sans attendre le retardataire, et en cas de retard : pas de remboursement des frais de participations pour les retardataires. Les retardataires pourront participer au repas.

L'épreuve se déroulera en **5 étapes**. Pour vous aider à franchir les diverses étapes de ce rallye, nous vous conseillons de vous procurer avant le départ les objets et documents suivants :

- ✓ Une carte routière de la région ou un atlas routier ;
- ✓ 1 stylo, 1 crayon papier et 1 gomme ;
- ✓ 1 calculatrice classique en option
- ✓ 1 appareil photo numérique ou cellulaire;
- ✓ 1 cellulaire (téléphone portable)

Les enveloppes des énigmes vous seront remises par les organisateurs ou commissaires de course présents sur les lieux.

Le parcours est tenu secret.

Fin de l'épreuve : 12h. Tout participant n'étant pas arrivé à 12h au point final ou dernière étape, devra ouvrir l'enveloppe de secours.

Article 4 : Les points totalisés

Le rallye touristique n'est pas une course de vitesse.

L'équipage gagnant est celui ayant totalisé le plus grand nombre de points dans les différentes étapes.

En cas d'ex aequo, les gagnants seront départagés par des questions subsidiaires ou autres façons déterminées par les commissaires.

Les réponses devront être lisibles et inscrites au stylo à bille.

Toute mauvaise réponse, raturée ou illisible entrainera la nullité de point devant être attribués à l'épreuve.

Retrouvez nous sur :



<http://twitter.com/GardQuebec>



<http://www.facebook.com/GardQuebec>



ASSOCIATION GARD QUEBEC

271 CHEMIN DE LA CASCADE OUEST – 30820 CAVEIRAC

06 82 65 73 63 gard.quebec@laposte.net

Déclarée en Préfecture du Gard le 23/11/2009 N° W302007231 N°Siret: 52102805000016

France : www.francequebec.fr Québec : www.quebecfrance.org

Gard Québec : <https://gard-quebec.assoconnect.com>

Article 5 : Publicité

La participation au rallye touristique implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve. De même les gagnants acceptent que leurs noms et leurs photos soient diffusés dans les médias (presse, radio,télé, autres...).

Par contre, il est interdit aux participants de faire figurer sur leur voiture ou sur eux-mêmes, une publicité autre que celle décidée par les organisateurs, sans l'accord écrits de ceux-ci.

Cette autorisation écrite est également nécessaire pour tout photographe ou cinéaste désirant prendre des photos ou films dans un but commercial.

3

Article 6 : Conditions d'annulation

En cas d'annulation de son inscription ou abandon en cours du rallye ou retard au départ, le participant perdra ses frais d'inscription. Il n'y aura ni annulation, ni remboursement en cas de mauvais temps, à l'exception d'une mise en alerte orange ou rouge par météo-France, ou en cas de force majeure non connue par l'organisateur.

Article 7 : Réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera prise en considération. Par contre, des suggestions seront reçues par les éditions suivantes par l'association Gard Québec.

Article 8 : Véhicules autorisés

Tout véhicule conforme aux dispositions du code de la route. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas aux critères de l'épreuve (états, conformités...). La présence de deux gilets fluo et d'un triangle sont obligatoires. Les papiers du véhicule (carte grise, assurance et contrôle technique) en cours de validité.

Article 9 : Condition de participation

Le rallye touristique Jean-Louis Cénac est ouvert à tous véhicules en conformités et habilités à circuler : contrôle technique à jour, cartes grise et verte valides.

Chaque participant s'engageant doit s'être acquitté des frais d'inscription avant le départ.

Le pilote désigné sur le bulletin d'inscription est habilité à conduire le véhicule durant la journée de rallye sous réserve de sa couverture par le contrat d'assurance du dit véhicule (responsabilité du propriétaire).

Article 10 : Composition d'un équipage :

Le pilote /conducteur doit être titulaire du permis de conduire.

Si le navigateur est titulaire du permis de conduire, il peut remplacer le conducteur au cours de la manifestation.

Les propriétaires des véhicules pourront transporter le nombre de personnes validées par leur carte grise.

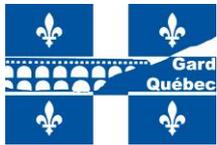
Retrouvez nous sur :



<http://twitter.com/GardQuebec>



<http://www.facebook.com/GardQuebec>



ASSOCIATION GARD QUEBEC

271 CHEMIN DE LA CASCADE OUEST – 30820 CAVEIRAC

06 82 65 73 63 gard.quebec@laposte.net

Déclarée en Préfecture du Gard le 23/11/2009 N° W302007231 N°Siret: 52102805000016

France : www.francequebec.fr Québec : www.quebecfrance.org

Gard Québec : <https://gard-quebec.assoconnect.com>

Article 11 : **Circulation des véhicules, règles de conduite et savoir vivre :**

Avant le départ de la manifestation, un contrôle des papiers du véhicule et de ceux du conducteur et du navigateur pourra être effectué par les organisateurs ou commissaires.

Le port de la ceinture est obligatoire tout au long du rallye tout comme le respect des limitations de vitesse.

Le véhicule sera en parfait état (tout véhicule jugé en mauvais état ou dangereux sera refusé, sans remboursement de l'engagement versé par son propriétaire).

Le participant doit avoir une conduite irréprochable et réfléchie. Il est impératif que chaque participant s'engage à protéger les tiers et lui-même par un comportement adulte et responsable.

Le rallye n'est pas une manifestation sportive et exclut toute idée de vitesse et de compétition, les participants sont tenus de respecter le code de la route.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les participants sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route de la route et les autres participants du rallye ainsi que l'environnement.

Quelques règles de courtoisies : nous sommes tous des écos citoyens, merci de respecter l'environnement.

Pour chaque véhicule le conducteur devra remettre une copie de la carte grise, attestation d'assurance et de son permis de conduire. le second conducteur copie du permis de conduire

4

Article 12 : **Responsabilité**

En aucun cas, les organisateurs du rallye ne pourront être tenus pour responsables :

- D'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye survenus au cours de celui-ci.
- Ni des pannes affectant les véhicules
- Ou des contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs ou propriétaires des véhicules participants au rallye.

Tout abandon en cours du rallye ne pourra donner lieu à un remboursement total ou partiel.

De par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité de l'ensemble des organisateurs, des commissaires et de l'association Gard-Québec ; et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

Tout conducteur ou participant susceptible de remplacer le conducteur, contrôler positif en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de produits illicites avérés par les forces de l'ordre, ou dont le comportement va à l'encontre à l'esprit de la manifestation sera immédiatement exclu par les organisateurs ou commissaires, aucun remboursement partiel ou total des frais de leur inscription.

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'engagement en cas des dossiers complets ou non.

Article 13 : **Rappel de sécurité**

Au départ de l'épreuve, les concurrents seront sensibilisés sur le strict respect du code de la route et des limitations de vitesse. Cette épreuve à caractère convivial doit l'être également pour ceux qui croiseront les équipages et les habitants des villes et villages traversés.

Retrouvez nous sur :



<http://twitter.com/GardQuebec>



<http://www.facebook.com/GardQuebec>



ASSOCIATION GARD QUEBEC

271 CHEMIN DE LA CASCADE OUEST – 30820 CAVEIRAC

06 82 65 73 63 gard.quebec@laposte.net

Déclarée en Préfecture du Gard le 23/11/2009 N° W302007231 N°Siret: 52102805000016

France : www.francequebec.fr Québec : www.quebecfrance.org

Gard Québec : <https://gard-quebec.assoconnect.com>

Article 14 : Commissaires

Le président de l'association Gard Québec nommera de façon discrétionnaire les commissaires pouvant être des administrateurs, des adhérents de l'association Gard Québec et des non adhérents de l'association, la liste des commissaires sera publiée le dimanche 11 Juin 2023 à 8h. L'association Gard-Québec s'engage à les assurés en qualité de bénévoles en niveau de son assurance responsabilité civile.

5

Article 15 : Acceptation du règlement

Les organisateurs du Rallye se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure du rallye tout participant qui contreviendrait aux dispositions du code de la route et celles du présent règlement. La participation au rallye de l'association Gard Québec implique l'acceptation sans condition du présent règlement. La manifestation étant placée sous le signe de l'amitié et de la convivialité, aucune réclamation ne sera recevable à l'issue de celle-ci.

Ce règlement doit être signé et remis par les conducteurs et les autres participants (non conducteurs) aux organisateurs ou commissaires le dimanche 11 juin 2023 à 8h

Chaque participant devra présenter à l'accueil les photocopies des papiers suivants :

Permis de conduire, carte grise avec contrôle technique et carte verte (dans le cas si le participant conduit et/ou son véhicule est utilisé) et autorisation parentale pour les enfants de moins de 18 ans est obligatoire.

J'ai lu et j'accepte le règlement, je serai présent au rallye organisé par l'association Gard Québec ce dimanche 11 juin 2023 à 8h00 à Laudun :

Le conducteur ou son second ou autre participant (Nom, prénom) :

Signature en écrivant la mention « *lu et approuvé* » et en mettant vos initiales sur chaque page du règlement :

Retrouvez nous sur :



<http://twitter.com/GardQuebec>



<http://www.facebook.com/GardQuebec>